



S'inscrire à l'Association Sportive du lycée Joseph Desfontaines de MELLE

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....père, mère, tuteur, représentant légal (1)

Autorise (Indiquer le nom, prénom, classe) :

- date de naissance :

- adresse Mail de l'élève :

- à participer aux activités de l'Association Sportive du Lycée Joseph DESFONTAINES de MELLE, et à régler la cotisation de la licence pour l'année de 20€ (joindre un chèque à l'ordre de l'Association Sportive Lycée Desfontaines).
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale et/ou chirurgicale en cas de nécessité. (2)
- Téléphone(s) pour être joint en cas de nécessité :
- Autorise l'utilisation des photos de l'élève pour rendre compte de l'activité de l'Association Sportive sur les affichages UNSS du lycée et/ou sur le site internet du lycée. (2)

Fait à , le.....

Signature(s)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Rayer en cas de refus d'autorisation

Le certificat médical impératif avant n'est plus nécessaire

Article L552-1 Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 220 : "*Composantes de l'éducation physique et sportive, les activités physiques et sportives volontaires des élèves sont organisées dans les établissements par les associations sportives scolaires. Tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte à ces activités physiques et sportives volontaires". Toutefois, la pratique de certaines activités comme notamment le Rugby restent soumises à la présentation d'un certificat médical d'aptitude et d'un électrocardiogramme (ECG).*

Pour aider l'A.S. faites un don...

L'assemblée générale de l'association Sportive du Lycée Desfontaines a fixé la cotisation de la licence à 20 Euros. Le but est de permettre au plus grand nombre d'élèves de participer et de profiter des bienfaits de toutes les pratiques qui y sont proposées.

Le montant de cette cotisation ne couvre pas la totalité des frais engendrés par le fonctionnement et notamment pour les déplacements nécessaires tous les mercredis.

Notre établissement étant très investi dans les rencontres et compétitions (notamment Académiques et Nationales), l'Association Sportive accepte avec reconnaissance tous les dons financiers de votre part (quelqu'en soit le montant) pour contribuer à la poursuite de la progression de nos élèves licenciés.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous établir un reçu de votre don (déduction des impôts...).

En vous remerciant à l'avance et sportivement vôtre.

L'équipe E.P.S.